

MAIRIE DE LARRA Place Maurice Pontich

31330 LARRA <u>Tél.: 05 61 82 62 54</u> Fax: 05 61 82 42 83 <u>contact@larra.fr</u>

www.larra.fr

-Commune de Larra-EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 septembre 2023

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 22 septembre 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice: 19

Présents (16): AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (1): DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à

BONNIEL Aude

Absents excusés (2): DESGARCEAUX Nathalie, MESSINA Nathalie

Secrétaire de séance : MODESTO Jérôme

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal se réunit sur convocation régulière en date du 22/09/2023. Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18H30. Monsieur Jérôme MODESTO est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 31 août 2023 sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de sa séance du 16 octobre 2023.

DELIBERATIONS

FINANCES

2023-9-1 Vente des terrains au groupe XF Investment

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de faire une modification de la promesse de vente initiale compte tendu de la diminution de la surface initiale, la surface non vendue permettant de créer un jardin public. Il profite de ce projet pour informer que le groupe XF Investment a proposé une partie des logements en PSLA (accession à la propriété) et PSL (location ordinaire), l'objectif est d'accroître la mixité sociale. Monsieur le Maire a quant à lui demandé que certains logements soient proposés en vente directe car des Larrassiens, hors critères sociaux, souhaitent se rapprocher du centre du village.

Délibération

Monsieur le Maire expose

Dans le cadre de l'opération d'aménagement et de programmation (OAP) dite « derrière la mairie », le conseil municipal a décidé de vendre des terrains au groupe XF INVESTMENT par délibération n°2022-6-3 en date du 20 juin 2022. Le prix de vente était 548 465€ net vendeur.

Jusqu'à présent, le projet comprenait les parcelles communales suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	ha	а	ca	
AA	56	Plaine d Emmenot	0	09	81	
AA	57	Plaine d Emmenot	0	32	13	
AA	59	Plaine d Emmenot	0	34	79	
AA	271	1 PLACE DU LAVOIR	0	39	42	
Contenance	Contenance Totale :			1ha 16a 15ca		

Le projet est modifié et porte désormais sur les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	ha	а	ca	
AA	56p	Plaine d Emmenot	0	04	90	
AA	57	Plaine d Emmenot	0	32	13	
AA	59	Plaine d Emmenot	0	34	79	
AA	271	1 PLACE DU LAVOIR	0	39	42	
Contenance	Contenance Totale :			1ha 11a 24ca		

Cette modification donne lieu à un avenant à la promesse de vente. Elle n'entraine pas une modification du prix de vente.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

Article 1er: APPROUVE la modification du projet telle que présentée ci-dessus

<u>Article 2</u>: DECIDE de vendre le terrain nu situé sur les parcelles communales 56p, 57, 59 et 271 situées en section AA au groupe XF INVESTMENT, et cela sans modification du prix de vente, soit 548 465€ net vendeur

<u>Article 3</u>: INSCRIT au budget de la Commune le montant de la recette correspondante

<u>Article 4</u>: AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et documents afférents au dossier.

Pour: 17 Contre: --Abstention: --

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Centre de santé :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une maison de santé va prochainement voir le jour. La maison de santé sera construite sur une partie de la parcelle AA0053 (Place Maurice Pontich) dont la commune est aujourd'hui propriétaire. Cette partie de parcelle sera vendue à $75E/m^2$. Il ajoute que ce projet est une chance pour la commune.

Il est précisé que l'aire de jeux devrait être déplacée. Ce sera une opportunité pour la rapprocher des commerces et des services. L'emplacement définitif de l'aire de jeux sera choisi au vue des propositions des administrés et des élus.

Madame DESNOS se plaint de ne pas avoir été informée plus tôt. Monsieur le Maire explique qu'il y avait une nécessité de confidentialité demandée par le bureau d'études maîtrise d'œuvre sur ce projet.

Madame MASON dit que la construction d'un bâtiment à cet emplacement pourrait néanmoins rompre avec la perspective ouverte de la place. Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui aucun bâtiment n'arrête le regard dans cette direction. Il est aujourd'hui difficile de comprendre qu'il s'agit d'une place, comme l'ont dit les bureaux d'études en aménagements qui ont travaillé pour la commune.

Monsieur le Maire dit que le projet réunira quatre praticiens, dont trois seront copropriétaires. Ce seront uniquement des médecins.

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de la place Maurice Pontich sera un projet phare pour la seconde partie du mandat. Il consistera notamment à végétaliser à piétonniser la place. La commune pourra bénéficier de financements de la part de la Région Occitanie, en s'inscrivant dans le dispositif « Bourgs-Centres ». L'implantation de la maison de santé sur la place sera un facteur d'attractivité.

Café multiservices :

Le processus de sélection du gérant suit son cours. Il est porté par l'association « 1000 cafés », mais la commune pourra se prononcer sur les candidats retenus par « 1000 cafés ». Le gérant devra suivre une formation.

* Rénovation de la salle polyvalente :

Des travaux a minima sont programmés pour rénover la salle polyvalente (tables inox, toilettes PMR, place de parking PMR, sécurisation des issues de secours, peinture).

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est clôturée à 19H35.

Pour extrait conforme, Le secrétaire de séance Jérôme MODESTO

Le Maire, Jean-Louis MOIGN